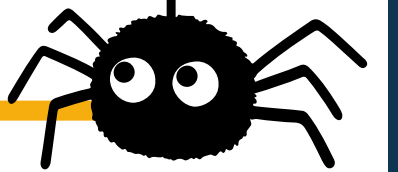
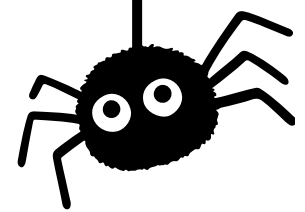


INFO PARENTS OCTOBRE 2026



DIRECTIONS ET SECRÉTARIATS

Direction secondaire 1 & 4 :

Mme Annie Létourneau, annie.letourneau@csstl.gouv.qc.ca

Secrétariat : Julie Léger julie.leger@csstl.gouv.qc.ca

Direction secondaire 2-5 & FMS :

Mme Laurence Dionne, laurencedionne@csstl.gouv.qc.ca

Secrétariat : Kathleen Bélisle kathleen.belisle@csstl.gouv.qc.ca

Direction secondaire 3 & EHDAA & Exploration :

Mme Mélissa Gaumont, melissa.gaumont@csstl.gouv.qc.ca

Secrétariat : Stéphanie Leguerrier stephanie.leguerrier@csstl.gouv.qc.ca

POUR NOUS JOINDRE

École secondaire Soulanges

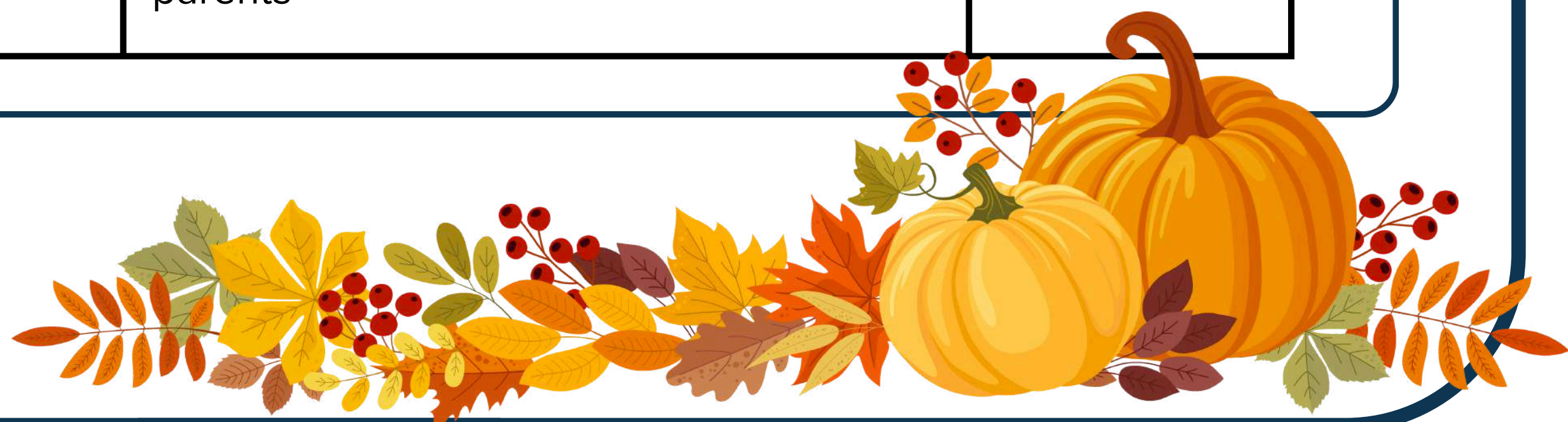
450-267-3456

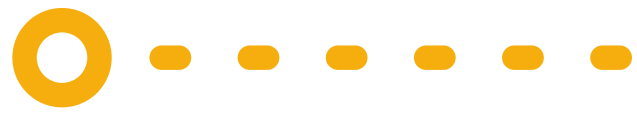
soulanges@cstois-lacs.qc.ca

DATES IMPORTANTES



Dates	Événements	Lieu
13 octobre 2026	Photos des finissants	Salle Poly 1
15 octobre 2026	Première communication envoyée aux parents	Clic école





HORAIRE

Période 1	9 h 30 à 10 h 40
Pause	10 h 40 à 10 h 55
Période 2	10 h 55 à 12 h 05
Dîner	12 h 05 à 13 h 10
Lecture	13 h 10 à 13 h 30
Période 3	13 h 30 à 14 h 40
Pause	14 h 40 à 14 h 55
Période 4	14 h 55 à 16 h 05

CLIC ÉCOLE

L'application Clic-École regroupe plusieurs informations scolaires importantes relatives à votre enfant. Par exemple, vous y retrouverez le bulletin, l'horaire, les communications et courriels des enseignants, l'information concernant le transport de votre enfant, etc. Vous pouvez également motiver les absences ou retards de vos enfants à partir de cette application.

Clic
école

TRANSPORT PARASCOLAIRE

Le transport parascolaire a commencé le lundi 21 septembre. Les élèves utilisant l'autobus de 18 h 40 devront impérativement présenter leur agenda pour embarquer. Une étampe sera apposée par le surveillant en charge des départs. Les trajets des autobus ont été envoyés par courriel, et sont également disponibles sur le site Web de l'école en cliquant ici.





VOYAGES PAR NIVEAU SCOLAIRE

Cette année, nous sommes heureux d'offrir à nos élèves de la 2^e à la 5^e secondaire la possibilité de participer à des voyages spécialement organisés pour leur niveau scolaire.

<u>2E SECONDAIRE</u>	<u>3E ET 4E SECONDAIRE</u>	<u>5E SECONDAIRE</u>
Québec	Toronto	Ottawa
12 et 13 février 2027	6, 7 et 8 mai 2027	8, 9 et 10 avril 2027
Coût : 355 \$	Coût : 655 \$	Coût : 655 \$

De plus amples renseignements concernant l'inscription, les modalités de paiement et l'itinéraire seront transmis au cours des prochaines semaines.

Nous espérons que ces voyages offriront à nos élèves une expérience enrichissante et mémorable.

HALLOWEEN

L'école soulignera l'Halloween le vendredi 30 octobre à partir de 13 h 30. Pour l'occasion, les élèves sont invités à venir déguisés. Plusieurs activités thématiques et amusantes seront proposées. La programmation détaillée vous sera transmise dans les prochaines semaines.

Nous vous rappelons que les costumes doivent respecter le code vestimentaire de l'école et demeurer décents. Les masques ainsi que toute représentation d'armes sont interdits. Si un élève ne porte pas de costume, le port de l'uniforme est obligatoire.

Nous vous remercions d'encourager la participation de votre enfant à cette journée festive. L'équipe-école met en place diverses activités afin de favoriser l'engagement et le sentiment d'appartenance des élèves.



RÉPERTOIRE MRC

Nous vous partageons ce répertoire des ressources sociocommunautaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Nous vous rappelons également le service téléphonique et web 2-1-1 en fonction depuis quelques années, dans toute la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il s'agit d'une ligne téléphonique ouverte aux citoyens et citoyennes pour les écouter et les diriger vers les bons services sociocommunautaires. Ce service vise à répondre aux besoins non urgents et est complémentaire aux autres N11 (Urgence-911, Info-Santé-811, et services municipaux-311, etc.).

SALON DES MÉTIERS 2026-2027

En collaboration avec l'Organisme de participation des parents (OPP), l'école souhaite organiser un Salon des métiers qui se tiendra le :

9 décembre 2026 à l'école secondaire Soulanges.

Cette activité a pour objectif de permettre aux élèves de découvrir une grande variété de métiers afin de les inspirer dans leur réflexion sur leur avenir professionnel. Pour assurer le succès de cet événement, nous souhaitons connaître votre intérêt à y participer, que ce soit à titre d'exposant ou de visiteur.

Les participants disposeront d'un kiosque comprenant une table et, au besoin, des panneaux d'affichage pour présenter du matériel visuel (photos, dessins, outils, etc.). Vous êtes invités à apporter tout élément pouvant illustrer concrètement votre profession et ainsi permettre aux élèves d'en apprendre davantage sur votre domaine.

Avant de poursuivre l'organisation de cette activité, nous aimerions valider l'intérêt et la disponibilité des parents et grands-parents de notre communauté scolaire

Si vous souhaitez participer ou obtenir davantage d'information, veuillez communiquer avec Mme Johanne Plouffe par courriel à l'adresse suivante : jemplouffe@hotmail.com.

Merci à l'avance de votre collaboration et de votre précieuse contribution à la réussite de cet événement!



CHRONIQUE DU SERVICE D'ORIENTATION



Démarche d'orientation en classe en 5e secondaire :

Nadia Isabelle, la conseillère d'orientation, rencontrera les élèves de 5^e secondaire pendant un cours de Culture et citoyenneté québécoise, entre le 8 et 13 octobre 2026. Les transitions à venir y seront abordées. Les élèves devront compléter un inventaire d'intérêts et de personnalité, le test GROP, en ligne, en devoir avant le 19 octobre 2026. Une autre rencontre en classe est prévue en novembre afin de remettre aux élèves les résultats de leur test GROP et de leur expliquer ce que cela signifie et comment explorer les professions qui pourraient les intéresser à partir de leurs résultats. Les élèves qui le désirent, peuvent prendre rendez-vous avec la conseillère d'orientation pour une rencontre individuelle. Ils peuvent se présenter au C-111 lors de leurs pauses ou ils peuvent communiquer avec elle par courriel : nisabelle@csstl.gouv.qc.ca.

Portes ouvertes du Cégep de Valleyfield :

Le 15 octobre prochain, le Cégep de Valleyfield invite toutes les écoles de la région à ses traditionnelles portes ouvertes. Les élèves de 5^e secondaire participeront à cette activité. Lors de cette journée, le cégep de Valleyfield invite d'autres cégeps et des centres de formation professionnelle. Les élèves doivent choisir des ateliers dans les domaines qu'ils souhaitent explorer; ce choix se fait par Internet au lien suivant : <https://gestion.cegepvalleyfield.ca/portes/>. Les élèves ont reçu la procédure le 28 septembre dernier et ils ont jusqu'au 6 octobre à midi pour faire leurs choix d'ateliers. Il est à noter que cette sortie est obligatoire pour les élèves de 5^e secondaires.

Si vous désirez visiter le Cégep de Valleyfield avec votre enfant, l'activité «Portes ouvertes» pour tous se tiendra le samedi 17 octobre 2026 de 10 h à 14 h au campus principal, le mercredi 21 octobre de 18h à 20h au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion et le mardi 13 octobre, de 18 h à 20h au Centre d'études collégiales de Saint-Constant. Les parents et élèves de sec. 3, 4 ou 5 seront attendus en grand nombre! Cependant, lors de ces journées ouvertes au grand public, seulement les programmes du Cégep de Valleyfield y seront présentés.

Pour en savoir plus : [Portes ouvertes | Cégep de Valleyfield \(cegepvalleyfield.ca\)](https://cegepvalleyfield.ca/portes-ouvertes/)

Portes ouvertes dans les Cégeps les plus près :

- Collège Ahuntsic : Jeudi 19 novembre 2026 de 15 h à 20 h
- Cégep André Laurendeau : Mercredi 4 novembre 2026 de 16 h à 20 h 30
- Cégep Gérald Godin : Dimanche 1^{er} novembre 2026 de 12 h à 16 h
- John Abbott College : Samedi 17 octobre 2026, de 12 h à 16 h
- Cégep de Saint-Laurent : Samedi 7 novembre 2026 de 12 h à 16 h

Vous pouvez consulter le site web du SRAM pour connaître le calendrier des portes ouvertes des Cégeps qui en sont membres : service régional d'admission du Montréal métropolitain - Portes ouvertes (sram.qc.ca). Ce calendrier sera mis à jour régulièrement.

CHRONIQUE DU SERVICE D'ORIENTATION, SUITE...

Portes ouvertes du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie :

Le Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie, situé à Vaudreuil-Dorion tiendra sa journée «Portes ouvertes» le mercredi 21 octobre prochain, de 14 h à 19 h. Les parents et les élèves de 3^e – 4^e et 5^e secondaires intéressés sont invités à s'y rendre en grand nombre!
Portes ouvertes - CFP Paul-Gérin-Lajoie

Sortie à l'École de formation professionnelle de Saint-Hyacinthe :

Le 22 octobre prochain, les élèves du parcours Formation aux métiers spécialisés et les élèves de 3^e - 4^e et 5^e secondaires intéressés participeront à l'événement «Portes ouvertes» de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe. Les élèves de 3^e - 4^e et 5^e secondaire intéressés devaient s'inscrire avant le 24 septembre 2026, cependant quelques places sont encore disponibles. Si cette sortie intéresse votre adolescent, veuillez contacter M. Christian Vinet, enseignant en CCQ au christian.vinet@csstl.gouv.qc.ca. Site web École de formation professionnelle de Saint-Hyacinthe : Accueil | École professionnelle de Saint-Hyacinthe (epsh.qc.ca)

Ressources utiles :

Le site Espace parents vous permet de vous informer en tant que parent sur les enjeux liés à l'orientation professionnelle de votre enfant en fonction de son niveau scolaire.

Espace Parents – Pour mieux accompagner votre jeune dans son orientation scolaire et professionnelle

Repères : Banque d'information scolaire et professionnelle

Chaque élève détient un abonnement pour aller explorer les professions ou les formations via Repères. Voici la procédure pour y accéder : www.reperes.qc.ca

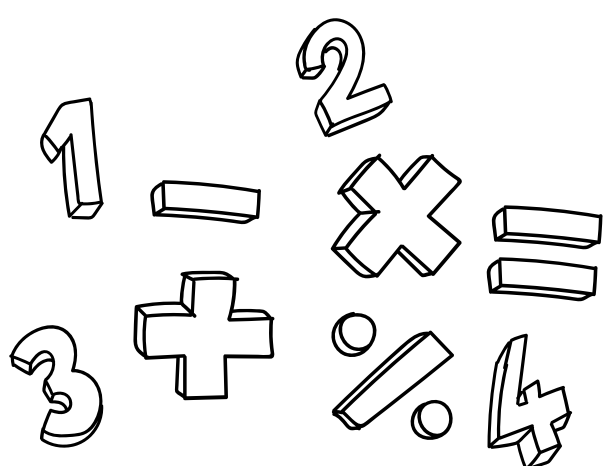
- Cliquez sur : « Accéder à Repères »
- Région : Sélectionnez « Montérégie »
- Détenteur de l'abonnement : Sélectionnez « Centre de services scolaire des Trois-Lacs »
- Code d'accès : Ce qui précède le @ dans l'adresse courriel de votre enfant du centre de services scolaire
- Mot de passe : Le mot de passe de votre enfant pour accéder à TEAMS ou pour ouvrir sa session sur les ordinateurs du Centre de services scolaire.

CAM (CENTRE D'AIDE EN MATHÉMATIQUES)

Un service de récupération accessible à tous nos élèves. Pour une deuxième année consécutive, l'école secondaire Soulanges est heureuse d'offrir à ses élèves le Centre d'Aide en Mathématiques (CAM), une initiative portée par notre équipe enseignante en mathématiques.



 Le CAM est au local C-204 et sera offert tous les jours de 12 h 15 à 13 h. Ce service est offert à tous les élèves, peu importe leur niveau scolaire, et peut être utilisé ponctuellement, selon les besoins.



Le CAM est une forme concrète de récupération en mathématiques. Les élèves peuvent y poser leurs questions, revoir des notions mal comprises ou obtenir de l'aide sur leurs devoirs.

👉 Nous encourageons fortement les parents à inciter leur enfant à profiter de cette ressource, qui peut avoir un impact significatif sur la réussite scolaire.

Les élèves peuvent apporter leur lunch ou utiliser le micro-ondes disponible dans le local pour réchauffer leur repas tout en bénéficiant du soutien offert.

CAF (CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS)

Nouveauté cette année : ouverture du Centre d'aide en français (CAF)!

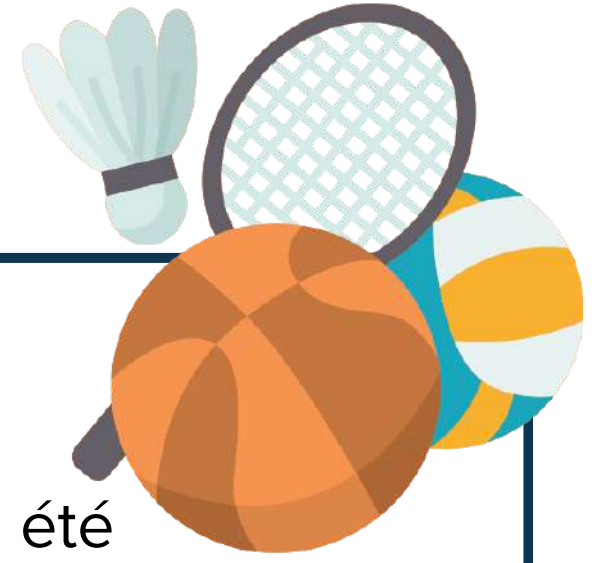
À compter du 13 octobre, le CAF accueillera les élèves tous les midis au local C-214. Le CAF est un espace où les élèves peuvent faire leurs devoirs et leurs travaux en français, poser leurs questions et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Les élèves auront également accès au dictionnaire Usito, à une bibliothèque de ressources, ainsi qu'à de l'aide individualisée selon leurs besoins. De plus, une fois par semaine, l'enseignant sur place offrira de courtes capsules pédagogiques portant sur différents aspects de la langue française.

Nous encourageons fortement les parents à inciter leur enfant à profiter de cette ressource, qui peut avoir un impact significatif sur sa réussite scolaire et le développement de ses compétences en français.



VIE ÉTUDIANTE

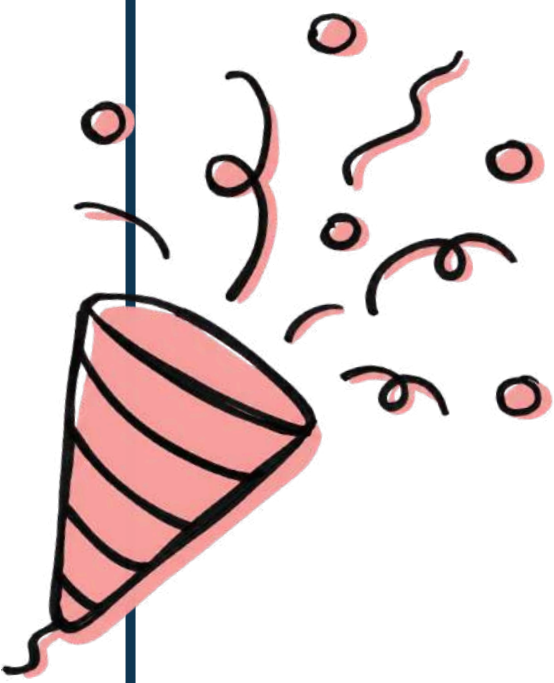


Les inscriptions aux activités parascolaires sont maintenant terminées. Si votre enfant est inscrit à une activité parascolaire, une confirmation vous a été transmise par courriel. Si votre enfant est inscrit à une activité et que vous n'avez pas reçu les informations pertinentes, veuillez communiquer avec Valérie Lessard à l'adresse suivante : valerie.lessard@csstl.gouv.qc.ca.

Les photos des équipes de flag-football seront prises en soirée le 28 octobre. Les photos des autres équipes sportives auront lieu les 18 et 19 novembre. L'horaire sera communiqué quelques jours à l'avance et affiché à la vie étudiante.

Les activités du midi sont officiellement commencées, à l'exception de celles qui se déroulent dans le gymnase C, lesquelles sont suspendues pour une période indéterminée.

Nomination de Mme Valérie Lessard à titre d'animatrice à la vie étudiante



Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de Mme Valérie Lessard au poste d'animatrice à la vie étudiante.

Par son dynamisme, sa créativité et son engagement auprès des élèves, Valérie contribuera à enrichir la vie scolaire en organisant une variété d'activités, de projets et d'événements favorisant le sentiment d'appartenance, la participation et le bien-être de tous.

SÉCURITÉ (BOUSCULADE ENTRE ÉLÈVES)

Nous constatons actuellement une recrudescence des bousculades dans les corridors. Bien que ces comportements débutent parfois sous forme de jeu entre élèves, ils peuvent malheureusement dégénérer et entraîner des situations plus sérieuses.

Nous rappellerons donc aux élèves que les bousculades ne sont pas permises à l'école. Si certains persistent à adopter ce type de comportement malgré les avertissements, des sanctions plus sévères seront appliquées.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien afin de sensibiliser votre enfant à l'importance de circuler de façon sécuritaire et respectueuse dans l'école.



MESSAGE DE NOS POLICIÈRES EN MILIEU SCOLAIRE

Nous souhaitons vous transmettre une information préparée par nos policières intervenantes en milieu scolaire concernant l'utilisation sécuritaire des cyclomoteurs et trottinettes électriques. Cette information s'adresse autant aux élèves qu'à leurs parents.

Nous vous invitons à prendre connaissance des ressources suivantes :

- Vidéo sur les trottinettes électriques : [Trottine comme du monde!](#)
- Affiche informative sur les scooters et cyclomoteurs : Veuillez consulter l'affiche ci-dessous, qui présente plusieurs renseignements utiles concernant la réglementation, la sécurité et les bonnes pratiques à adopter.

Nous vous remercions de votre collaboration afin de contribuer à la sécurité de tous nos élèves lors de leurs déplacements.



La minute policière

Capsule informative à l'attention des élèves du secondaire

SPÉCIAL SCOOTER

Code de la sécurité routière

Quelques équipements obligatoires pour le cyclomoteur.
Veuillez consulter le Code de la sécurité routière (CSR) pour tous les détails. En cas de disparité, ce dernier prévaut.

⚡ Une modification au cyclomoteur dans le but d'augmenter les performances est susceptible d'en modifier la nature. Cela pourrait avoir comme conséquence d'en faire une motocyclette.

Dans cette situation, l'immatriculation et la classe de permis nécessaires à la conduite seraient différentes.



- Un feu rouge et un feu de freinage rouge. (Article 230 CSR)
- Clignotants arrières (Obligatoires rouges ou jaunes) (Article 230 CSR)
- Système d'échappement conforme aux normes (Article 258 CSR)
- Système de freins (Sur les roues avant et arrière) (Article 246 CSR)
- Un rétroviseur de chaque côté (Article 263 CSR)
- Un phare blanc à l'avant (Article 230 CSR)
- Clignotants avant (Jaunes ou blancs) (Article 230 CSR)
- Modifications au châssis ou de la carrosserie (Article 214 CSR)
- Des pneus conformes (Article 270 CSR)
- Réflecteurs latéraux vers l'avant et l'arrière (Article 230 CSR)

Lorsque les équipements obligatoires sont manquants ou non conformes, un constat d'infraction est remis au propriétaire du cyclomoteur.

Le Code de la sécurité routière prévoit que

Il est interdit à une personne âgée de moins de 16 ans qui conduit un cyclomoteur de transporter un passager.
Article 480.1 du Code de la sécurité routière

Toute personne prenant place sur un cyclomoteur doit porter un casque protecteur conforme aux normes.
Article 484 du Code de la sécurité routière

Le conducteur d'un cyclomoteur doit porter une protection visuelle lorsque qu'il circule où la limite de vitesse maximale est supérieure à 50 km/h. (Un casque protecteur muni d'une visière et adéquatement porté est une protection visuelle)
Article 484 du Code de la sécurité routière

Le conducteur d'un cyclomoteur doit circuler assis sur son siège et tenir constamment le guidon.
Article 477 du Code de la sécurité routière

Le conducteur d'un cyclomoteur doit à tout moment maintenir allumé le phare blanc de son véhicule.
Article 482 du Code de la sécurité routière

Les conducteurs de cyclomoteurs qui circulent en groupe de deux ou plus doivent adopter la formation en zigzag.
Article 483 du Code de la sécurité routière

Les amendes indiquées visent des personnes mineures.

Tu veux parler avec le policier intervenant en milieu scolaire de ton école?

Demande simplement à un professionnel de ton école d'organiser une rencontre.



VAPOTAGE, CIGARETTE ET FLÂNAGE DANS LES ENDROITS PUBLICS



Rappel important – Interdiction de fumer et de vapoter :

Nous souhaitons vous rappeler qu'en vertu de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur ou sur les terrains d'un établissement scolaire. Cette interdiction vise à protéger la santé des jeunes et à prévenir l'usage de produits du tabac et de vapotage. Si un élève contrevient à cette loi, l'école se verra dans l'obligation d'intervenir en appliquant des sanctions sévères. Des amendes variant de 250,00 \$ à 750,00 \$ peuvent être imposées. En cas de récidive, les amendes peuvent atteindre 1 500,00 \$.

Le vapotage, tout comme la cigarette, comporte des risques sérieux pour la santé, notamment le développement de maladies comme le cancer. Nous encourageons les élèves à réfléchir aux conséquences à long terme de l'usage de ces produits. La santé de nos jeunes est une priorité, et nous comptons sur votre collaboration pour les sensibiliser à cet effet.

Comportement dans les lieux publics – Respect du voisinage :

Nous souhaitons également vous informer que les intervenants de l'école travaillent activement à maintenir une bonne entente avec les voisins, les commerces et les parcs fréquentés par nos élèves. Durant la période du dîner, nous avons observé que certains élèves flânent dans les rues ou les stationnements de commerces, ce qui peut nuire au bon fonctionnement de ces établissements.

En collaboration avec la Sûreté du Québec, nous vous rappelons que le flânage dans les endroits publics est interdit. Les élèves qui demeurent sur les terrains des commerces sans raison valable sont passibles d'une amende de 200 \$, selon le règlement municipal harmonisé RMH 460, article 6.

Nous vous invitons à rappeler à vos enfants qu'ils peuvent fréquenter les commerces de manière respectueuse, mais qu'ils doivent revenir sur le terrain de l'école immédiatement après leurs achats. Nous comptons également sur leur collaboration pour ramasser leurs déchets dans les lieux publics.

CELLULAIRES



1re infraction :

L'enseignant ou tout membre du personnel, informe le secrétariat de niveau (TEAMS) pour l'informer qu'un élève est en route :

- L'élève remet son cellulaire à la secrétaire, qui elle, l'inscrit au registre de confiscation du matériel électronique.
- Le cellulaire est confisqué jusqu'à la fin de la journée.
- La secrétaire envoie automatiquement un courriel aux parents les informant que le cellulaire de leur enfant a été confisqué parce qu'il l'avait à l'école.
- Une retenue du soir sera donnée à l'élève.

2e infraction :

L'enseignant ou tout membre du personnel, informe le secrétariat de niveau (TEAMS) pour l'informer qu'un élève est en route :

- L'élève remet son cellulaire à la secrétaire, qui elle, l'inscrit au registre de confiscation du matériel électronique.
- Le cellulaire est confisqué jusqu'à la fin de la journée et le parent doit venir chercher le cellulaire à l'école.
- La secrétaire envoie automatiquement un courriel aux parents les informant que le cellulaire de leur enfant a été confisqué parce qu'il l'avait à l'école.
- Une retenue du soir sera donnée à l'élève.

3e infraction :

L'enseignant ou tout membre du personnel, informe le secrétariat de niveau (TEAMS) pour l'informer qu'un élève est en route :

- L'élève remet son cellulaire à la secrétaire, qui elle, l'inscrit au registre de confiscation du matériel électronique.
- Le cellulaire est confisqué jusqu'à la fin de la journée et le parent doit venir chercher le cellulaire à l'école.
- D'autres sanctions seront appliquées (suspension externe).

En cas de refus, la direction appliquera les sanctions prévues pour les cas d'insubordination.

Nous vous rappelons également que lorsque vous venez chercher votre enfant, vous devez vous stationner dans les espaces prévus à cet effet.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre collaboration. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou information complémentaire